



Mise en location d'un appartement avec terrasse à usage privatif

Par **Anne32**, le **31/01/2021** à **09:31**

Bonjour

Je souhaite acheter un bien qui a une terrasse appartenant aux parties communes à usage privatif.

Dans le cadre de cet achat, je souhaite mettre ce bien en location saisonnière et donc mentionner dans l'annonce la terrasse et en faire bénéficier aux locataires saisonniers.

Est-ce autorisé ? Est-ce que le syndic peut me demander de donner une partie de l'argent résultant de ces locations saisonnières du fait de l'utilisation de la terrasse à usage privé ?

Merci à vous

Par **youris**, le **31/01/2021** à **13:53**

bonjour,

si la terrasse est une partie commune à jouissance exclusive attachée à un appartement, si la jouissance de la terrasse est mentionnée dans le bail, cela ne concerne pas le syndic.

par contre, vous devez vérifier que le R.C. de votre copropriété n'interdit pas la location saisonnière de courte durée qui est une activité commerciale.

salutations